

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-14
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 05 avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**POINTS 1 à 40 et
43 à 45**

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 27**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILOT.
Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER.
Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT.
Roland GAMBERI. Gérard. PATEREK. Catherine PARROT.
Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF.
Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA
Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT Dominique DANGEL.
Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN.
Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Nbre de suffrages
exprimés : 31**

Excusés : Denis NEDEZ. Arnaud JACQUOT. Claude STIQUEL.
Jean-François HEIL

Absents : Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY.

Pouvoirs : 4

Pouvoirs : Denis NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER
Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA
Claude STIQUEL pouvoir à Dominique DANGEL
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 30 mars 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 février 2023 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES AU CONTROLE DE LA GESTION DE
PMA (ENQUETES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/GESTION DE L'EAU)**

*Extrait du registre des délibérations n°2023-14***OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES AU CONTROLE DE LA GESTION DE PMA (ENQUETES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/GESTION DE L'EAU)**

Monsieur le Maire informe que la Chambre Régionale des Comptes a récemment présenté ses observations définitives dans le cadre des enquêtes réalisées sur le développement économique de PMA et sur la gestion de l'eau.

Ces rapports ont été notifiés par la Chambre à Monsieur le Président de PMA qui les a présentés à son assemblée délibérante.

En application de l'article L 243-8 du code des juridictions financières, il appartient à chaque commune membre de présenter ces rapports, qui doivent donner lieu à débat, au plus proche conseil municipal.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **PREND ACTE** de la présentation des observations définitives transmises par la CRC concernant le développement économique et la gestion de l'eau à PMA.

-DIT que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire


Philippe GAUTIER

CM DU 05 AVRIL

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le 17 AVR. 2023 et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.